

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

Protection sanitaire, maladies, toxicomanie, épidémiologie, vaccination, hygiène

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de la santé

Sous-direction prévention
des risques infectieux

Bureau infections par le VIH,
IST et hépatites

Instruction DGS/RI2 n° 2012-388 du 23 novembre 2012 relative au déploiement du plan national de lutte contre les hépatites virales B et C 2009-2012 en régions

NOR : AFSP1239753J

Date d'application : immédiate.

Validée par le CNP le 23 novembre 2012. – Visa CNP 2012-266.

Résumé : le plan national de lutte contre les hépatites virales arrive à échéance fin décembre 2012. Dans le cadre du bilan de sa mise en œuvre, un questionnaire est adressé aux ARS afin de connaître les modalités de son déploiement régional et les actions réalisées.

Mots clés : plan national hépatites – hépatites virales chroniques B et C.

Référence : plan national de lutte contre les hépatites B et C disponible à l'adresse Internet suivante : http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_national_Hepatites.pdf

Annexe : questionnaire sur le déploiement du plan dans chaque région.

La ministre des affaires sociales et de la santé à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé (pour exécution).

La lutte contre les hépatites virales B et C est une priorité de la politique de santé publique, dont l'action se poursuit sans discontinuer depuis plus de dix ans. Les plans de lutte contre les hépatites virales se sont succédé depuis 1999 et le troisième plan de santé publique, lancé en février 2009, arrive à échéance fin 2012.

Ce troisième plan a retenu pour objectifs stratégiques :

1. De réduire les risques de transmission des hépatites B et C et de revaloriser la vaccination contre l'hépatite B.
2. De développer le dépistage pour augmenter la proportion de personnes infectées ayant connaissance de leur statut sérologique.
3. D'améliorer l'accès aux soins et la qualité de vie des patients, notamment en optimisant la coordination des différents acteurs, en développant l'éducation thérapeutique et en renforçant les partenariats avec les associations.
4. D'adapter les mesures préconisées pour les personnes détenues.
5. De développer les connaissances nécessaires au suivi épidémiologique et à l'amélioration de la prise en charge globale des patients.

Il s'est articulé avec d'autres plans de santé publique : « Qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques », « Prévention et prise en charge des addictions », le plan d'action stratégique « Politique de santé pour les personnes placées sous main de justice 2010-2014 », et plus particulièrement avec le plan national de lutte contre le VIH/Sida/IST 2010-2014.

La mise en œuvre du plan a coïncidé avec d'importantes évolutions, notamment la création des ARS. Sur le plan médical, des progrès sont intervenus avec l'arrivée de nouvelles molécules thérapeutiques pour l'hépatite C, des tests non invasifs d'évaluation de la fibrose hépatique et plus récemment l'arrivée des tests rapides d'orientation diagnostique du virus de l'hépatite C (TROD-VHC).

Le comité national de suivi et de prospective du plan doit établir pour la ministre chargée de la santé un bilan sur la mise en œuvre du plan et faire des propositions pour l'évolution de la politique de lutte contre les hépatites virales chroniques. Parallèlement, l'évaluation externe de ce plan a été confiée au Haut Conseil de la santé publique.

Afin de pouvoir éclairer le comité sur le déploiement du plan de lutte contre les hépatites virales chroniques B et C dans les régions, vous voudrez bien trouver ci-joint un questionnaire à remplir et à retourner à la DGS pour le 21 janvier 2013 au plus tard, à l'adresse suivante : annette.colonnier@sante.gouv.fr

Je vous remercie enfin de me faire connaître les éventuelles difficultés que vous rencontreriez dans la réponse à ce questionnaire à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL

ANNEXE

DÉPLOIEMENT RÉGIONAL DU PLAN NATIONAL
DE LUTTE CONTRE LES HÉPATITES B ET C 2009-2012

Questionnaire adressé aux ARS

Le plan national de lutte contre les hépatites B et C, lancé en février 2009, arrive à échéance à la fin de l'année 2012. Afin de pouvoir établir le bilan de la mise en œuvre de ce plan, il est important de connaître le positionnement et les actions déployées par chacune des 26 ARS sur cette thématique, en fonction du contexte qui lui est spécifique.

Nous vous remercions de bien vouloir répondre à l'ensemble des questions.

Coordonnées de la/des personnes(s) en charge de ce dossier dans l'ARS et/ou qui assure(nt) la transversalité de cette thématique dans l'ARS :

Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

Coordonnées de la personne qui remplit le questionnaire si elle est différente de la/le(s) personne(s) mentionnée(s) ci-dessus :

Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

Merci de renvoyer ce questionnaire rempli par mail pour le 21 janvier 2013 au plus tard, à l'adresse suivante : annette.colonnier@sante.gouv.fr

Vous pouvez joindre (en version électronique ou par courrier) tout document dont vous disposez qui peut compléter le questionnaire (programme régional, bilan d'actions...).

La lutte contre les hépatites virales B et C est-elle une thématique retenue dans le plan stratégique régional de santé (PSRS) ?

Oui Non

Si oui, sous quelle forme ?

Dans le schéma régional de prévention ?

Oui Non

Si oui, sous quelle forme ?

Dans le schéma régional d'organisation des soins (SROS) ?

Oui Non

Si oui, sous quelle forme ?

Dans le schéma régional médico-social (SROSM) ?

Oui Non

Si oui, sous quelle forme ?

Dans les programmes d'action : PRAPS, programmes territoriaux ou d'autres programmes ?

Oui Non

Si oui, sous quelle forme ?

L'organisation d'un parcours de santé ou de soins est-elle prévue pour les patients atteints d'hépatites virales chroniques B ou C ?

Oui Non

Si oui, quelles en sont les modalités ?

La population détenue en établissement pénitentiaire est-elle prise en compte dans le plan stratégique régional, les différents schémas ou programmes ?

Oui Non

Si oui, sous quelle forme ?

Cette prise en compte comprend-elle la lutte contre les hépatites virales ?

L'ARS apporte-t-elle son soutien financier à des associations (de professionnels, d'usagers, réseaux, etc.) mobilisées autour de cette thématique ?

Oui Non

Si oui, sous quelle action et à quelle hauteur ?

Dans le cadre de la semaine européenne de la vaccination (SEV), l'ARS a-t-elle développé des actions ciblées concernant la vaccination contre l'hépatite B ?

Oui Non

Si oui, quelles actions ont été réalisées ?

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'hépatite (28 juillet), l'ARS a-t-elle développé des actions concernant les hépatites virales chroniques B et C ?

Oui Non

Si oui, quelles actions ont été réalisées ?

Quelles seraient vos attentes pour une future politique de lutte contre les hépatites virales chroniques ?